

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS  
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

N° de délibération : 23/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 26 VOTANTS : 30
DATE DE LA CONVOCATION	11/09/2024
VOTE	POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Étaient présents :**

Claude BALAND, Michel BARRIERE, Fabrice BERGER, Jean-Luc CLEAU, Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIGEAT, Eliane DESABRE, Sylvie FAVERIAL, Christophe FRAGNY, Matthieu GABET, Rose-Marie GERBE, Eric GUYOT, Alain HERTELOUP, Gilles JACQUET, Julien JOUHANNEAU, Guillaume LARGERON, Emmanuel LOCTIN, Maurice MALETRAS, Dominique MAURIN, Jacques MERCIER, Alexis PLISSON, Patrick RAPEAU, Yves RAVET, Régine ROY, Sylvie THOMAS et Henri VALES

**Étaient représentés (pouvoirs) :**

Manuel DE JESUS a donné pouvoir à Eric GUYOT  
François DIOT a donné pouvoir à Rose-Marie GERBE  
Daniel GILLONNIER a donné pouvoir à Yves RAVET  
Denis THURIOT a donné pouvoir à Fabrice BERGER

Madame Sylvie FAVERIAL est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation des conventions mobilité dans le cadre  
de l'expérimentation mobilité-santé et plus**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Pays Val de Loire Nivernais est un territoire à risque pour la précarité-mobilité. Pour des raisons géographiques et sociodémographiques, l'accès aux soins et à la prévention est inégalitaire dans le territoire, et accentué par un déficit du nombre de professionnels de santé. La dépendance à la voiture individuelle est un frein important au recours aux soins, notamment dans la moitié Est du territoire.

Pour y répondre, le Pays a candidaté et a été retenu en 2023 à l'appel à projet Ten Mod pour mettre en œuvre une expérimentation mobilité-santé, visant à diminuer le non recours au soin et à la prévention pour les publics isolés.

Il s'agit de permettre à celles et ceux qui n'ont pas de solution de déplacement d'être emmené vers les lieux de santé et de prévention (pharmacies, cabinets infirmiers et médicaux, centres hospitaliers, ateliers de préventions, etc).

Le Pays porte et coordonne le développement de transports collectifs à la demande vers les lieux de santé et de prévention, pour des habitants rencontrant des freins à un déplacement autonome. Pour ce faire, il s'appuie, via une prestation de services, sur les centres sociaux du territoire, qui sont des acteurs proches du public cible, et bénéficiant d'expériences dans la mise en place de ce genre de services. Ce projet concerne les communautés de communes Cœur de Loire et Les Bertranges.

Après plusieurs réunions de travail, des projets de convention avec les centres sociaux volontaires ont été élaborés.

Le projet est estimé à 259 328,80 € sur 3 ans, la recherche de financement laisse espérer un financement à 80%.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical :**

- valide les projets de convention ;
- autorise le Président à signer les conventions, signer tous les documents y afférents.

Le Président,  
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 19 septembre 2024**